



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-sixième session

Point 33 de la liste préliminaire^{*}

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-sixième année

Lettre datée du 17 avril 1981, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Je tiens à appeler d'urgence votre attention sur le fait qu'hier, 16 avril 1981, des terroristes de l'OLP ont tenté de se rendre en ballon du territoire libanais en Israël.

A environ 4 h 30 (heure locale), une patrouille des forces de défense israéliennes qui se trouvait près du kibboutz Manara à la frontière libanaise a repéré le ballon tandis qu'il s'approchait du territoire israélien et l'a abattu alors qu'il se trouvait à une altitude de plusieurs centaines de mètres. Les deux terroristes, lourdement armés, qui s'y trouvaient, ont été tués. Leur équipement semblait indiquer que les terroristes, qui avaient apparemment suivi un entraînement en Syrie, avaient l'intention d'attaquer un centre de population dans le nord d'Israël.

L'OLP a immédiatement revendiqué la responsabilité de cette tentative dans des communiqués diffusés à la fois à Beyrouth et à Damas.

Ce n'est pas la première fois que des terroristes de l'OLP tentent de pénétrer en Israël en ballon à partir du territoire libanais. Une tentative similaire a été faite le 20 juillet 1980 (dont fait état l'annexe à la lettre que j'ai adressée à Votre Excellence le 11 mars 1981 et qui a été distribuée comme documents S/14398 et A/36/130). A cette occasion, le ballon, qui transportait également deux terroristes, a pris feu peu après avoir été lancé d'un village libanais.

Comme chacun sait, cela fait des années que l'OLP tente, depuis le Liban, de faire pénétrer ses criminels en Israël, par terre ou par mer, avec pour mission d'y perpétrer des actes terroristes d'une sauvage brutalité contre la population

* A/36/50.

A/36/212

S/14449

Français

Page 2

civile. Depuis un certain temps, les forces de défense israéliennes parviennent à faire échouer la plupart de ces tentatives. Toutefois, les récentes tentatives d'infiltration par la voie des airs, en ballon ou en planeur (voir la lettre que j'ai adressée à Votre Excellence le 9 mars 1981 et qui a été distribuée comme documents S/14394 et A/36/122), constituent une innovation qui risque d'avoir de graves conséquences. Le Gouvernement israélien est extrêmement préoccupé par ces actes et considère qu'il est de son devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et assurer la sécurité des citoyens israéliens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM